



Peu on rompre un bail apres deces

Par **verounet**, le **24/08/2009** à **16:28**

bonjour,

mon pere est decede le 7 mai 2008, il etait proprietaire d une maison qu il loue a un couple .il sait engager au bout des trois de location (donc novembre 2009) a faire des traveaux .suis je responsable de ce qu il c est engager a faire est dois faire les traveaux ? quel sont mes recours? aider moi le notaire fait rien

Par **Moz**, le **24/08/2009** à **17:54**

Bonjour,

S'il est engagé par écrit et que vous avez accepté la succession (que je vous ai "conseillé" de refuser par ailleurs), vous êtes engagé en lieux et places de votre père.